

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Orgamol SA, 1902 Evionnaz
usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de base
90 ho
4 juin 2001 au 5 juin 2004 (modification)
- SJP (Suisse) SA, 1920 Martigny
fabrication de papiers autocollants
120 ho
17 juin 2001 au 19 juin 2004 (renouvellement/modification)

Travail continu (art. 24 LTr)

- SJP (Suisse) SA, 1920 Martigny
fabrication de papiers autocollants
160 ho
17 juin 2001 au 19 juin 2004 (renouvellement/modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Société coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens
entrepôt n° 4, Ecublens articles non alimentaires
20 ho, 4 f
26 février 2001 au 28 février 2004
- Plaspag SA, 1636 Broc
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition
48 ho ou f
27 mai 2001 au 29 mai 2004 (renouvellement/modification)
- N M S SA, 1510 Moudon
galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage
4 ho ou f
24 juin 2001 au 26 juin 2004 (renouvellement/modification)
- Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier
prépresse, tirage rotative, reliure et expédition de quotidiens (par exemple „Le Courrier“)
7 ho ou f
15 avril 2001 au 17 avril 2004 (renouvellement/modification)
- A. Berger et Co, 2800 Delémont
décolletage
2 ho
27 novembre 2000 au 29 novembre 2003 (renouvellement/modification)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- N M S SA, 1510 Moudon
galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage
4 ho ou f
24 juin 2001 au 26 juin 2004 (renouvellement/modification)
- Estavayer Lait SA, Unité de production, 2025 Chez-le-Bart
atelier de fabrication du vinaigre, Unité de production Chez-le-Bart
1 ho
1^{er} juillet 2001 au 3 juillet 2004 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

17 juillet 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail